



# Petit – déjeuner d'information DECARB FLASH

26 juillet 2022



## L'ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT



C'est une **association professionnelle française** créée en 1978 dont le but est la **promotion de l'efficacité énergétique** dans les entreprises et les collectivités, l'information sur les enjeux environnementaux liés à l'énergie et le soutien **aux énergies renouvelables**.



Elle compte **2 500 adhérents**, dont elle rassemble les **personnes physiques** ou **morales** concernées par la **maîtrise de l'énergie** y compris son **impact sur le climat**.



Avec ses **6 clubs thématiques** (C2E, Biogaz, Power to Gas, Stockage d'Énergies, Cogénération, Pyrogazéification) et ses **11 délégations régionales**, l'ATEE constitue un **carrefour d'échanges** et de réflexion pour ses adhérents permettant de confronter les points de vue et de capitaliser les **retours d'expérience**.



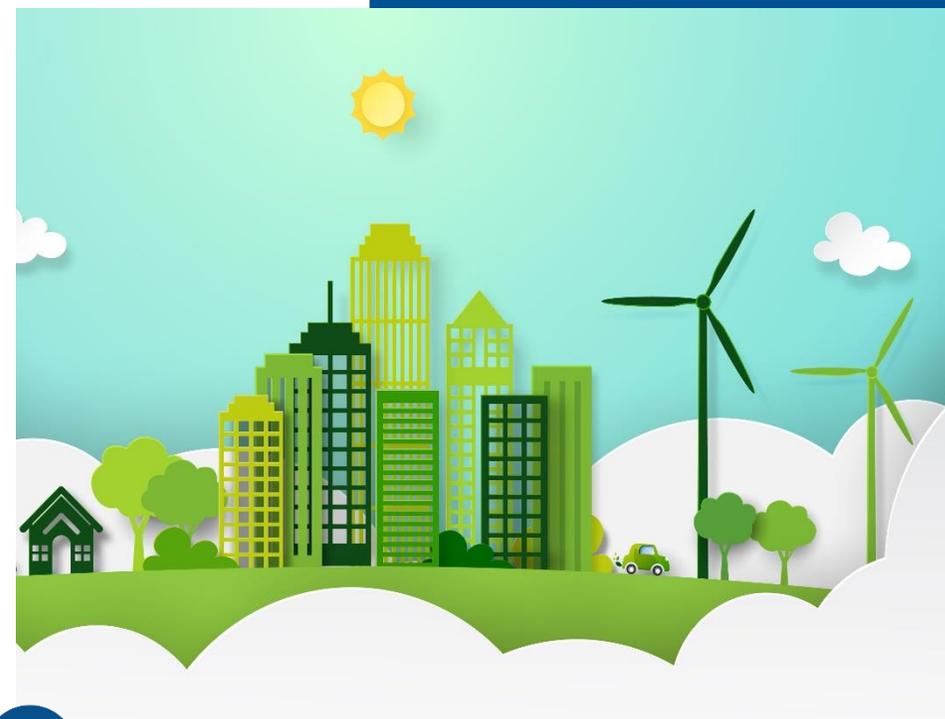
Chaque année, c'est **plus de 40 événements** organisés autour de la maîtrise de l'énergie : colloques, conférences, visites.



**1 Communauté des Référents Energie** et 3 programmes nationaux **PRO-SME**n, **PROREFEI**, **OSCAR** pour l'efficacité énergétique.



L'ATEE publie **ENERGIE PLUS**, la **revue bimensuelle** de la maîtrise de l'énergie.



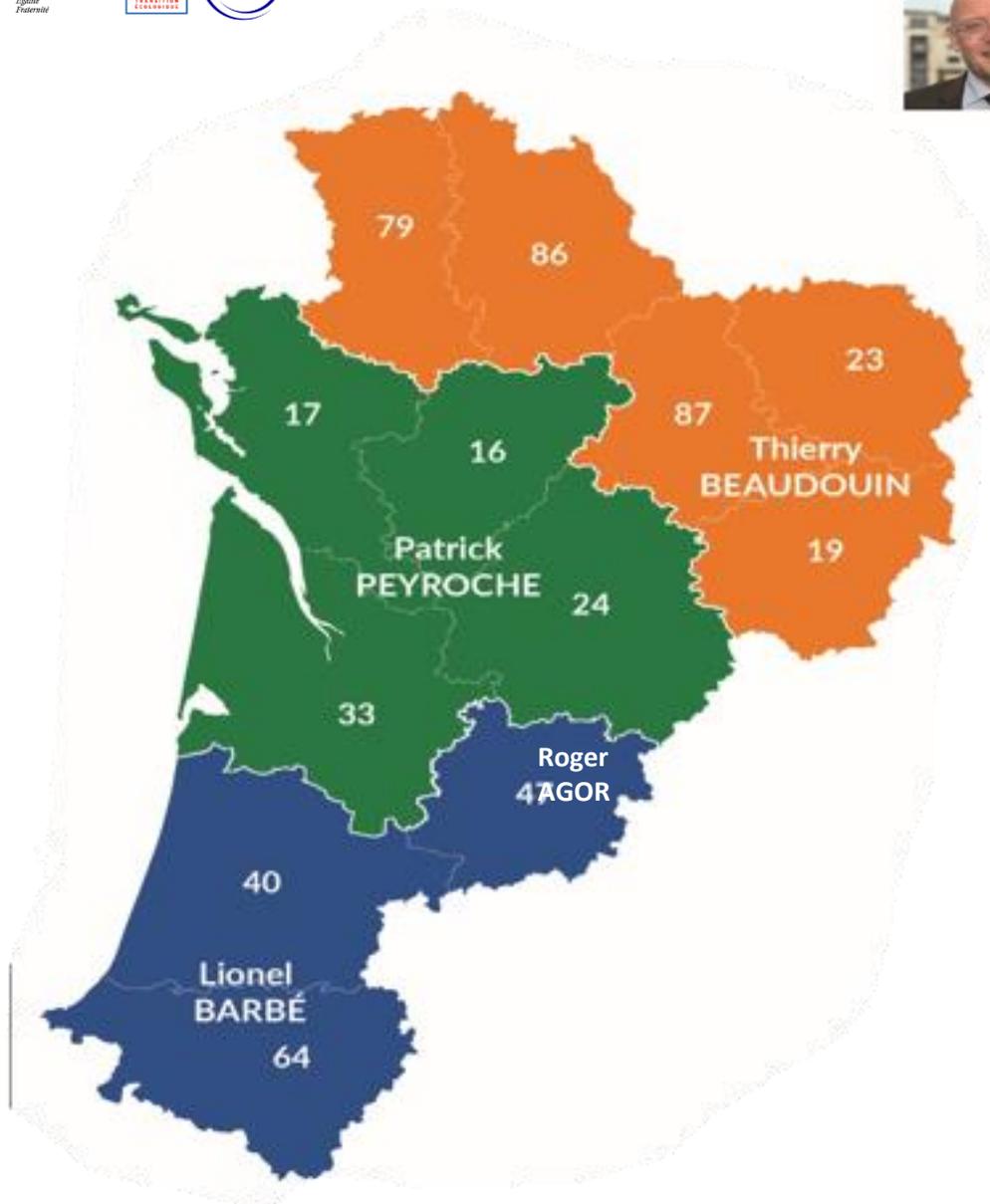
Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement.



**Philippe DENIS**

Président ATEE NOUVELLE AQUITAINE

pdenis@bm-energies.com



**Thierry BEAUDOUIN**

Délégué ATEE **Limousin Poitou**  
 thierry.beaudouin@engie.com  
 06 89 99 53 36



**Patrick PEYROCHE**

Délégué ATEE  
 Aquitaine Nord & Charentes  
 p.peyroche@atee.fr  
 06 07 34 85 82



**Roger AGOR**

Délégué Aquitaine Sud  
[Roger.agor@dalkia.fr](mailto:Roger.agor@dalkia.fr)  
 06 11 30 11 22



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# DISPOSITIF DECARB FLASH

Petit-déjeuner ATEE

# 1. Présentation de l'ADEME et contexte



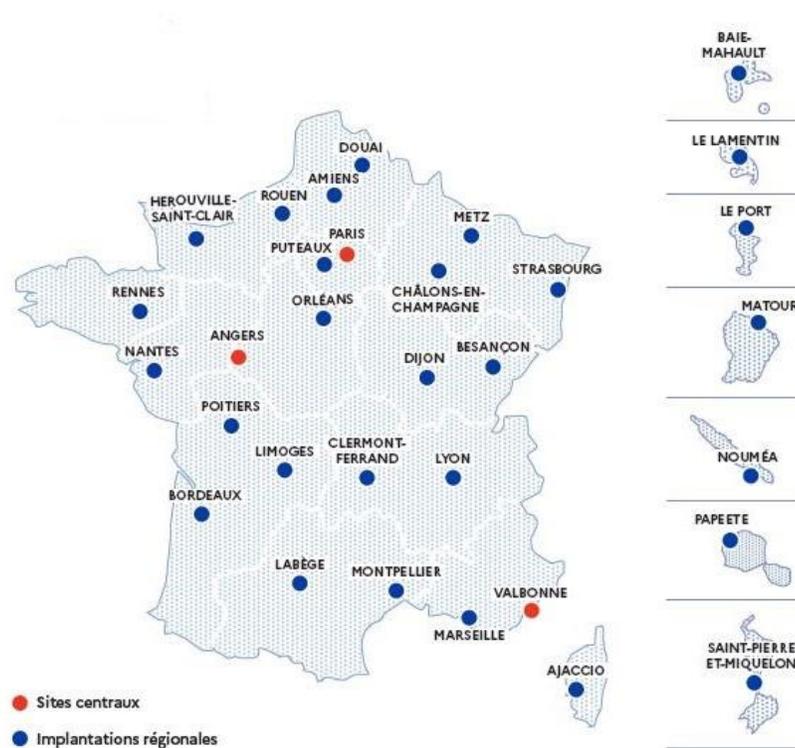
# AGIR PLUS, PLUS VITE..

## Notre raison d'être :

Accompagner et accélérer la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

### Nos leviers :

- **Soutenir l'innovation et la recherche**, faire progresser les connaissances, éclairer l'avenir à travers une approche prospective
- **Animer** et mettre notre expertise au service des citoyens, territoires et acteurs économiques
- **Apporter une aide financière** pour accélérer la transition énergétique



**919**  
Collaborateurs

Dont

**383**  
en directions  
régionales

**180**  
doctorants

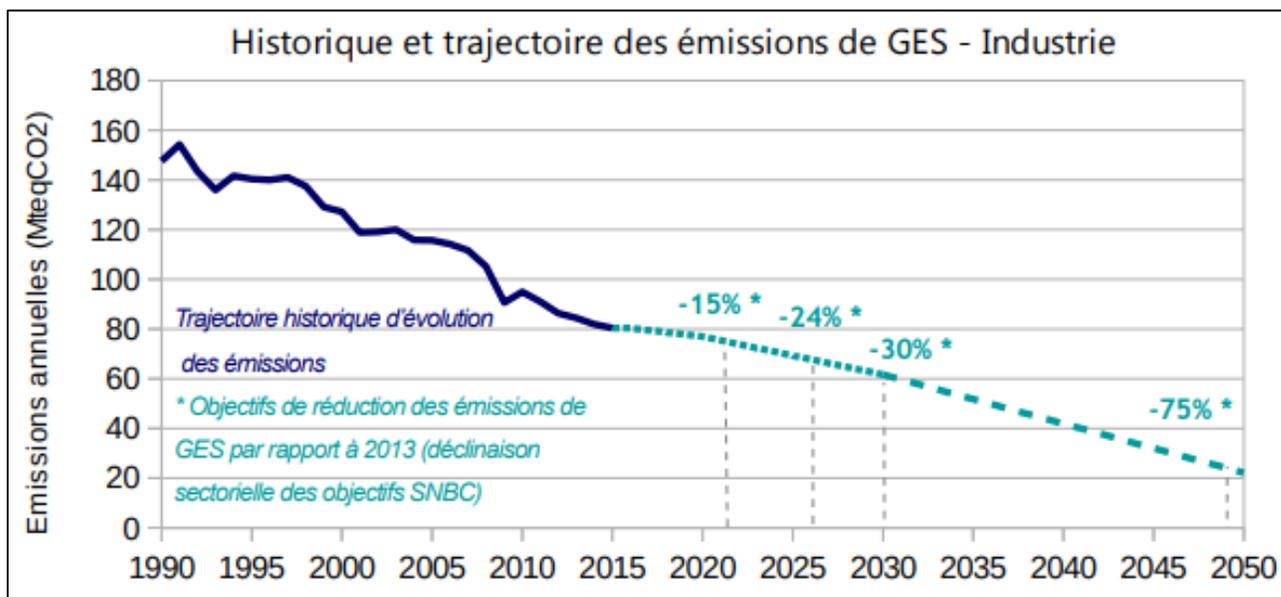
Chiffres en juin 2022



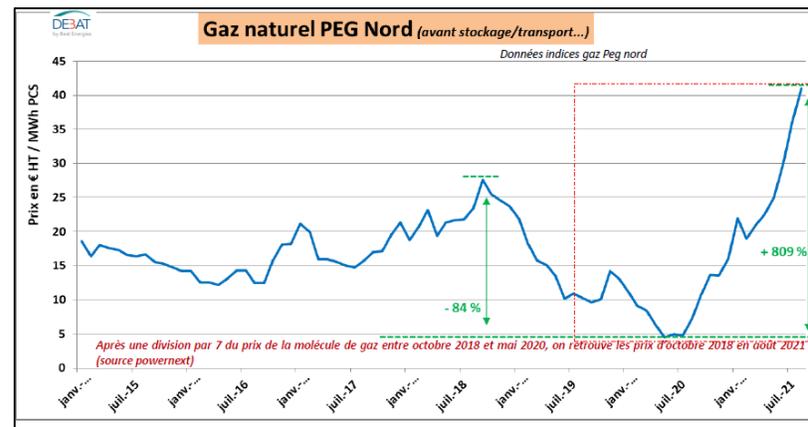
# Des opportunités ou des contraintes



Augmentation Prix tCO2



Trajectoire SNBC pour atteindre la neutralité carbone en 2050  
Secteur industrie (national)

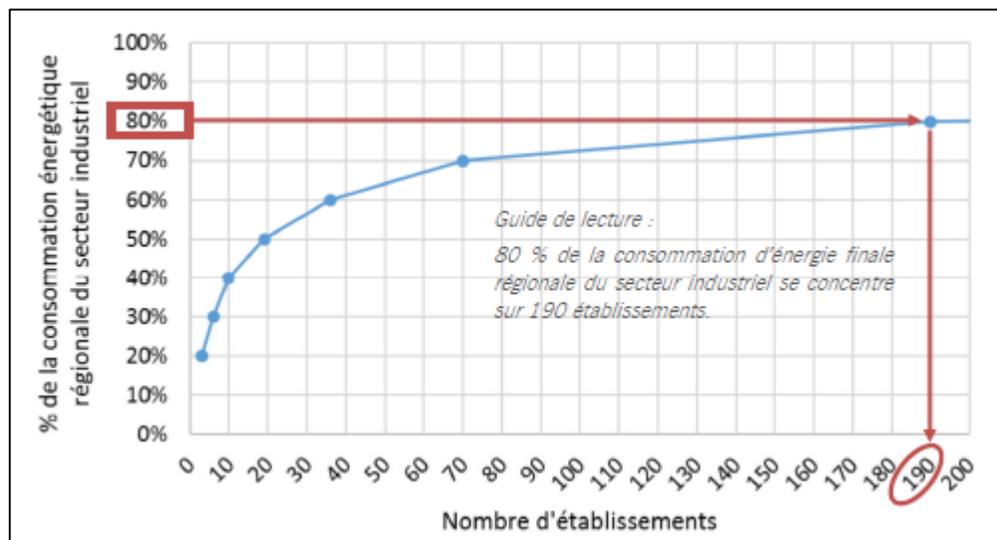


Augmentation prix des Energies



Indice Carbone  
Produits finis

# Un secteur concentré et énergivore



## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU SECTEUR INDUSTRIEL

Les émissions énergétiques et non énergétiques de GES du secteur industriel s'élèvent à 5 845 milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (kt CO<sub>2</sub>e) en 2015.

### ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR INDUSTRIEL PAR ACTIVITÉS (EN kt CO<sub>2</sub>e)



Source : AREC Nouvelle-Aquitaine

# Les dispositifs de financement "classique"



AIDE à la Décision

FOND CHALEUR ADEME



CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



DISPOSITIFS REGION NOUVELLE AQUITAINE



# Des plans d'investissements conséquents

## Plan de relance

1 280 M€ sur 2019-2021

500 M€ - Décarbonation des process

500 M€ - Soutien à la chaleur décarbonée

200 M€ - Renforcement du fonds chaleur

80 M€ - TPE-PME



## France 2030

6 150 M€ sur 2022-2026

4 000 M€ - Décarbonation macro-projets

1 500 M€ - Décarbonation des industries :

Volet 1 : chaudière biomasse

Volet 2 : décarbonation des process > 3M€

Volet 3 : décarbonation des process < 3M€

650 M€ - R&D / Pilotes industriels

## 3 volets

150 M€ de budget pour 2022

### Volet 1 : BCIAT

Installation de production de chaleur à partir de biomasse

### Volet 2 : DECARB IND

Opérations de décarbonation des utilités et procédés de sites industriels visant prioritairement à réduire la dépendance aux combustibles ou intrants fossiles

### Volet 3 : DECARB FLASH (continuité de l'ASP)

Listes d'actions déployables rapidement portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels.

**Clos depuis  
le 23 juin 2022 à 15h**

**Ouverture le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Clôtures le 15 septembre et le  
3 novembre 2022**

## 2. Le dispositif



# AAP DECARB FLASH

Référent : [sean.coq@ademe.fr](mailto:sean.coq@ademe.fr)

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Site industriel < 500 salariés

Prochaine relève le 15/09/22  
Clôture le 03/11/2022

## MODALITÉS :

- Liste d'actions prédéfinies, **une étude de dimensionnement externe est exigée**
- Réalisation de l'action dans les **24 mois**
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME, **procédure simplifiée** (pièces demandées : devis, étude et RIB)

## FINANCEMENT :

- **Minimum 100 k€ d'investissement total, max 3 M€**
- Frais éligibles : achat matériels, travaux d'installation et raccordement réseau. Coûts internes non éligibles
- **Cumulable avec les CEE**, non soumis au régime d'aides "De Minimis"
- **100% subvention** => 30% avance et 70% sur facture

## Système de récupération et valorisation de chaleur fatale < 6 GWh / an

**Taux d'aide : 40 % PME et 30 % Grande entreprise**

Préchauffage de produits et/ou matériaux par échange thermique direct (**hors compresseur, groupe froid et TAR**)

Captation et restitution de chaleur (échangeur, hotte, chaudière de récup ...) (**hors compresseur, groupe froid et TAR**)

Production de chaleur avec réhausse de température par PAC

Stockage (accumulateur de vapeur, ballon eau chaude, ...) (**hors compresseur, groupe froid et TAR**)

Production électricité à partir de gaz ou chaleur fatale (ORC) (**sous réserve d'une étude justifiant l'impossibilité de la valorisation thermique de l'énergie fatale**)

Production de froid : groupes froid à absorption ou à adsorption, PAC en montage thermofrigopompe

## Amélioration du rendement énergétique d'appareils ou installations existantes

**Taux d'aide : 40 % PME et 30 % Grande entreprise**

Système de régulation du process améliorant les performances (capteur/débitmètre/sonde ; logiciel de gestion ; automatisation ...) (**hors variateurs de vitesse et mise en place SME**)

Isolation thermique d'équipements (fours, cuves, ...) et/ou des tuyauteries et réseaux de fluides (**hors calorifugeages des points singuliers**)

Sur un circuit vapeur : installation de purgeurs vapeur ; audit des purgeurs; installation de lignes de retours condensats

Sur un évaporateur : mise en place d'une RMV ou CMV ; mise en place d'un thermocompresseur ; ajout d'effets supplémentaires

Système de mise sous vide performant

Système de pré-concentration (en amont sécheur thermique)

Installation de lignes de retours sur circuits NEP

## Isolation des bâtiments industriels existants

**Taux d'aide : Forfait €/m<sup>2</sup> dans la limite max de 40% PME et 30% GE**

Isolation de combles perdus ; isolation rampants toitures ou plafond de combles ; isolation des planchers	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur	30 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures-terrasses	30 €/m <sup>2</sup>

- Etude de faisabilité en amont
  - Soit -40% baisse de conso du bâtiment sur un groupe d'actions d'isolation
  - Soit des critères de performances des matériaux

## Chaleur et froid renouvelable (pour process ou chauffage des bâtiments industriels existants)

**Taux d'aide : Forfait Fonds Chaleur dans la limite max de 55 % PME et 45 % GE**

Géothermie < 25 MWh/an ; Solaire thermique < 25 m<sup>2</sup> ; PAC solaire ; Géocooling ; Réseau de Chaleur (création, extension, raccordement) ; chaudière biomasse < 1 200 MWh/an

# Appel à projets Industrie Zéro Fossile (IZF)

Réduction consommation énergie fossile (en remplacement de l'équipement équivalent fonctionnant au fossile)

**Taux d'aide : 25 % PME et 15 % Grande entreprise**

Fours industriels électriques ; chaudières électriques

Système de chauffage électrique (pour process industriel)

Brûleurs performants pour chaudière gaz (autorécupérateurs, régénératifs, oxy-combustion) (hors brûleurs micro-modulants)

Remplacement d'un fluide vapeur par un fluide eau (afin de réduire pertes ou valoriser des EnR)

Etude et comptage (en complément d'un autre investissement)

**Taux d'aide : 60 % PME et 50 % Grande entreprise**

Audit énergétique (seulement pour PME)

Etude thermique de faisabilité/optimisation sur les procédés/utilités

Installation moyens mesure et comptage (hors mise en place SME)

- Les critères de sélection :
  - tCO2 évitées par an
  - Qualité et crédibilité de l'étude
  - Incitativité de l'aide

2 mots d'ordre :

**Ambition et réactivité !**

*Merci pour votre attention !*

*Questions / Réponses*